



Suppression de la prime d'Indemnité transport

Par **fadila lahi**, le **30/07/2018** à **13:16**

bonjour

j'ai été recruté avec un salaire qui contient une prime de transport, trois ans après j'ai demandé une indemnité véhicule qui m'a été accordée aussitôt et qui a remplacé automatiquement la prime de transport, ma voiture est tombée en panne, cela m'a pris un mois pour la réparer et à ma grande surprise on me supprime ma prime d'indemnité véhicule et pire encore celle du transport sans aucune information préalable comment je fais valoir mon droit à la prime de transport

Par **P.M.**, le **30/07/2018** à **15:04**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment cela est formulé au niveau du contrat de travail mais normalement la participation à 50 % aux frais de transport en commun n'est remboursée que sur présentation du coupon d'abonnement aux transports publics...

Le remboursement de frais de carburant ou d'alimentation électrique d'un véhicule pour les trajets doit normalement profiter à l'ensemble des salariés et est limité à 200 € par an pour être exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu...